

1^{re} - année n^o 12

Dec. 1916

SITUATION DE LA NOBLESSE APRES LA CONQUETE

Une fois maître du pays, le général Amherst établit trois gouvernements; il confia celui de Québec au général Murray; il appela Thomas Gage, maréchal des Camps et Armées du roi, à celui de Montréal, et nomma Burton aux Trois-Rivières.

Dans les paroisses, les capitaines de milice furent chargés de régler les différends qui pouvaient surgir entre les Canadiens de leur localité. Ce gouvernement militaire demeura en vigueur jusqu'en 1763. Durant ces trois ans la justice fut administrée à la satisfaction de tous.

Après le traité de Paris, Murray fut nommé gouverneur du Canada. Il remplit cette charge avec beaucoup de zèle et sut s'attirer l'estime des Canadiens. Il montra son bon cœur en plus d'une circonstance, notamment dans l'hiver qui suivit le départ des troupes françaises. Il secourut de ses deniers plusieurs familles canadiennes abandonnées, sans ressources, dans le plus affreux dénuement. L'exemple du chef fut suivi par ses soldats. Ils n'hésitèrent pas à secourir les pauvres habitants qui, sans ces aumônes de leurs ennemis, fussent, sans doute, morts de faim et de froid.

Ces bons procédés valurent au gouverneur de profondes sympathies. Les Canadiens commençaient à respirer et à se faire au nouveau régime, quand une politique étroite, adoptée par la Métropole, vint trop tôt, hélas! menacer de tout bouleverser.

La cour de Londres ordonna l'établissement d'un Conseil; mais, pour en faire partie, il fallait souscrire au trop fameux serment du **Test** qui, comme on le sait, était la négation du dogme de la **Transsubstantiation** et la reconnaissance officielle du roi d'Angleterre comme chef souverain de l'Eglise; en un mot on exigeait des futurs conseillers l'apostasie. Aucun catholique, on le conçoit, ne pouvait espérer en faire partie.

Bien plus, le 13 août 1763, Lord Egremont adressa au gouverneur "l'ordre de surveiller les prêtres de très près et de déporter vussitôt que possible tous ceux qui tenteraient de sortir de leur sphère et de s'immiscer dans les affaires civiles."

On redoutait, évidemment, en Angleterre le clergé et la noblesse qui pouvaient, grâce à leur prestige, maintenir les anciennes idées.

Murray ne se rendit pas à toutes les exigences de la Métropole. Bien plus, il permit aux Canadiens de tenir "une chambre d'Assemblée de la nation, pour y traiter de leurs affaires et surtout de celles de la Religion et faire toutes les représentations nécessaires pour la conservation des privilèges qui leur ont été accordés jusqu'à présent, et qui pourraient leur être accordés par la suite, sous le Bon plaisir de leur Souverain Le Roy, de la Grande Bretagne."

Cette assemblée, pour le district de Québec, eut lieu le 26 mai 1765, et pour le district de Montréal le 21 février 1766 (1).

Ces faveurs accordées à nos pères eurent pour effet d'indisposer contre le gouverneur non seulement les marchands anglais et juifs qui se trouvaient au pays, mais encore les marchands canadiens-français, dont la bonne foi fut évidemment surprise, ainsi qu'il est facile de le voir dans les pièces que nous signalons.

En dépit des attaques dont il avait été l'objet, Murray était allé encore plus loin sous le rapport des concessions à l'égard des pauvres Canadiens. Afin de les soustraire aux injustices dont ils étaient menacés par les juges anglais, il établit une cour spéciale qui porta le nom de **Cour des Plaidoyers communs**.

L'établissement de cette cour et la nomination des jurés de langue française déplurent encore aux Anglais et aux Juifs (2). Ils répandirent les plus noires calomnies contre le gouverneur. Celui-ci crut bon d'expliquer à Londres le but qu'il s'était proposé en établissant cette cour. "Elle est établie, écrivait-il, seulement pour les Canadiens; ne pas admettre une cour semblable jusqu'à ce qu'on puisse supposer qu'ils se soient familiarisés suffisamment avec nos lois et nos méthodes concernant l'administration de la justice de nos cours, équivaldrait à lancer un navire sur la mer sans boussole. Et vraiment la situation des premiers serait encore plus cruelle car le navire pourrait se sauver, la chance le pousserait peut-être dans

(1)—Rapport des Archives canadiennes, 1905, Vol. II, p. 345 et *The Canadian Antiquarian*, No. 1 Vol. XIIème, 1914.

(2)—D'après Murray, la Province ne renfermait pas dix francs-tenanciers protestants, ayant qualité, d'après les lois d'Angleterre, d'être juges. *Rapports des Archives de 1890, 21ème partie p. 12.*

quelque port hospitalier, tandis que les pauvres Canadiens ne pourraient éviter ni les artifices des trompeurs, ni la voracité de certains particuliers—ils doivent être protégés contre de tels abus durant les premiers mois de leur ignorance, abus qui auraient pour résultat d'inspirer aux Canadiens de la méfiance et du dégoût à l'égard de notre gouvernement et de nos lois."

Plus loin, il ajoutait: "Comme il n'y a que deux cents sujets protestants dans la Province, dont la plus grande partie est composée de soldats licenciés, de petite fortune et de peu de capacité, il est considéré injuste d'empêcher les nouveaux sujets catholiques romains de faire partie des jurys, car une telle exclusion constituerait les dits deux cents protestants juges perpétuels de la vie et des biens non seulement des quatre-vingt mille nouveaux sujets, mais de tous les militaires dans cette province; de plus si les Canadiens ne doivent pas être admis à faire partie des jurys, beaucoup émigreront. Cette organisation n'est rien autre chose qu'un expédient temporaire pour laisser les choses dans leur état actuel jusqu'à ce que soit connu le plaisir de Sa Majesté sur ce point critique et difficile."

Les fanatiques de Québec et encore ceux de Montréal supportaient difficilement cet état de choses. Ils voulurent l'enrayer car les Canadiens leur échappaient et avec eux leurs biens ardemment convoités. Ils firent entendre de nouvelles plaintes à Londres afin, disaient-ils, de faire cesser les prétendus abus introduits par le gouverneur.

Ils réclamèrent entr'autres réformes la mise en force du décret 3ième Jacques Ier Chap. T. Paragraphe I... qui ordonnait d'expulser des fonctions publiques les catholiques qui ne prêteraient pas le serment du Test.

"Aucun papiste (1), reconnu non-conformiste (2), ne pourra remplir la charge de conseiller, de greffier, d'avocat ou de procureur dans les questions du droit coutumier ou n'agira en qualité d'avocat ou de procureur dans celles relevant du droit civil; qu'il ne pourra non plus pratiquer la physique, ni devenir apothicaire, ni juge, ni fonctionnaire, ni greffier d'aucune cour, ni registraire ou secrétaire du conseil municipal, ni fonctionnaire ou officier d'aucune cour... ne remplira ni les devoirs ni les fonctions de capitaine, de lieutenant, de sergent, de caporal, de porte-étendards de compagnies de soldats, ou de capitaine, de maître d'équipage, de gouverneur, ni

(1)—Terme de mépris désignant un catholique.

(2)—Qui n'a pas signé le serment du Test.

aucune charge sur un navire, dans un château ou dans une forteresse; qu'il sera absolument exclu des charges ci-dessus et que toute personne enfreignant ce décret sera passible d'une amende de cent livres, dont une moitié ira au roi et l'autre à la personne qui aura intenté la poursuite. Nous croyons donc que l'admission parmi les jurés, de personnes appartenant à la religion romaine et qui reconnaissent l'autorité, la suprématie et la juridiction de l'Église de Rome, constitue une violation manifeste de nos lois et de nos libertés les plus sacrées, conduit à la destruction de la religion protestante, et menace le pouvoir, l'autorité et les droits de Sa Majesté dans la province où nous vivons... (1)."

Murray connaissait trop ses compatriotes pour se laisser ébranler par leurs calomnies. Il n'en continua pas moins à protéger les Canadiens. Ses correspondances qu'il adressait à la cour nous montrent toute la sympathie qu'il leur témoignait. On ne peut lire sans admiration cette lettre dans laquelle il ajoutait: "Peu, très peu suffira pour contenter les nouveaux sujets (les Canadiens), mais rien ne pourra satisfaire les fanatiques déréglés qui font le commerce hormis l'expulsion des Canadiens qui constituent la race la plus brave et la meilleure du globe peut-être, et qui, encouragés par quelques privilèges que les lois anglaises refusent aux catholiques romains en Angleterre, ne manqueraient pas de vaincre leur antipathie nationale à l'égard de leurs conquérants et deviendraient les sujets les plus fidèles et les plus utiles de cet empire américain. Je me flatte qu'il y aura moyen de trouver un remède dans les lois pour améliorer le sort de ce peuple et je suis convaincu que le sentiment populaire en Angleterre approuverait l'adoption d'une telle mesure et que le bon cœur du roi pourrait sans crainte suivre ses inclinations à cette fin. J'ai l'espoir aussi que mon royal maître approuvera la décision unanime de Son Conseil, d'établir des cours de justice, sans quoi il n'eut pas été possible d'empêcher un grand nombre de Canadiens d'émigrer; en outre, je suis convaincu que, si ceux-ci ne sont pas admis à faire partie des jurés et s'il ne leur est pas accordé des juges et des avocats comprenant leur langue, Sa Majesté perdra la plus grande partie de cette population (2)".

Cependant les représentations du gouverneur, les requêtes des Canadiens, ne produisirent pas l'effet qu'on aurait pu en atten-

(1)—Archives canadiennes.

(2)—On voit par cette lettre que les préventions de Murray contre la noblesse canadienne insinuées dans son rapport de 1762 étaient disparues. Archives canadiennes, Histoire constitutionnelle, p. 44.

dre. Les Anglais de Québec eurent gain de cause à la cour de Londres; les Canadiens furent éloignés des fonctions publiques, et la noblesse qui eût pu rendre de bons services fut regardée comme suspecte. Ceux de ses membres qui auraient pu être utiles à leur pays furent obligés de refuser les charges qu'ils ne pouvaient accepter sans trahir leur foi. C'est ce qui faisait dire à Murray que pour établir le gouvernement civil: "Il a fallu choisir les magistrats et prendre les jurés parmi quatre cent-cinquante commerçants, artisans et fermiers, méprisables principalement par leur ignorance." Le juge qui fut donné aux Canadiens avait lui-même payé une dette envers dame Justice. Il sortit de prison pour s'asseoir sur le banc.

Murray ajoutait en parlant de ces employés civils: "Ils haïssent la noblesse canadienne à cause de sa naissance, et parce qu'elle a des titres à leur respect; ils détestent les autres habitants parce qu'ils les voient soustraits à l'oppression dont ils les ont menacés."

La sympathie du gouverneur pour les Canadiens finit par exaspérer leurs ennemis. Ils rédigèrent une nouvelle liste de leurs prétendus griefs qu'ils firent signer par les marchands de Londres et quelques Canadiens de Québec (1) et l'envoyèrent à la cour.

Murray fut obligé de quitter le Canada. L'ordre lui fut signifié de St-James par Conwan, le 1er avril 1766. Il s'embarqua le 28 juin. Irving gouverna le pays en attendant Carleton.

Le départ de Murray provoqua des regrets universels chez les Canadiens. Ils ne purent supporter cette victoire de l'élément fanatique sans faire entendre leurs plaintes jusqu'au pied du trône. Déjà les seigneurs du district de Montréal, au commencement de ces luttes, s'étaient empressés de remercier le roi et de lui exprimer toute la reconnaissance qu'ils lui devaient pour leur avoir donné un gouverneur aussi bien doué que le général Murray. Cette adresse fut signée par les principaux membres de la noblesse.

Cette fois ceux du district de Québec signèrent l'adresse suivante: "Les Seigneurs dans le District de Québec, disent-ils, tant en leurs noms que pour tous les habitants leurs Tenanciers, pénétrés de douleur du départ de Son Excellence l'honorable Jacques Murray, qu'ils ont depuis la conquête de cette Province chéri et respecté plus encore à cause de ses qualités personnelles que comme leur Gouverneur, se croiraient indignes de vivre s'ils ne s'efforçaient de faire connaître à Votre Majesté, leur Souverain Seigneur, et à

(1)—Les Canadiens signataires de cette requête la désavouèrent tout aussitôt; ils se plaignirent que leur bonne foi avait été surprise, car elle était rédigée en Anglais, langue qu'ils ne comprenaient pas.

toute l'Angleterre, les Obligations qu'ils lui ont, qu'ils n'oublieront jamais et les regrets sincères qu'ils ont de son départ.”

Ils continuent en rendant hommage à l'indulgence que Murray a exercée à l'égard des Canadiens, à sa générosité et à celle de ses officiers qui, disent-ils “par les aumônes qu'ils ont répandues, ont tiré les peuples de la misère dans laquelle les malheurs de la Guerre les avaient plongés: . . .

“Ils nous a par son affabilité contraint de l'aimer; il établit dans son Gouvernement un Conseil Militaire, composé des Officiers Equitables qui, sans prévention et sans Emoluments, ont jugé ou plutôt accommodé les parties processives: point d'Exemples d'aucun appel de leur jugement! . . .

“Nous avons joui jusqu'à l'époque du Gouvernement Civil d'une Tranquillité, qui nous faisait presque oublier notre ancienne Patrie. Soumis à ses sages jugements et Ordonnances nous étions heureux . . . nous regretterons longtemps la douceur de ce Gouvernement.

“Nos Espérances ont été détruites par l'Etablissement du Gouvernement Civil . . . alors nous vîmes naître avec lui le trouble et la confusion . . .

“Une cabale de gens venus tant à la suite de l'armée que comme commis et chargés d'affaires, des négocians de Londres ne méritant aucune préférence, tant par leur conduite que par leur défaut d'Education et méprisables par eux-mêmes, piqués de la justice qui leur a à cet égard été rendue ont entraîné avec eux quelques-uns de nos compatriotes, dont plusieurs avaient avec eux la plus parfaite ressemblance; d'autres sans y faire réflexion ont donné leurs suffrages et signé des calomnies les plus noires dans une langue qu'ils ne connaissaient pas; il en fut même entre les derniers qui ont avoué qu'ils avaient été surpris, et les Gens d'honneur n'ont cessé de désavouer de tels procédés détestables. . .

... “La plupart des nouveaux sujets qui ont augmenté la Cabale et dont on fait valoir la signature sont des Gens sans Naisance, sans Education, incapables des sentiments délicats, des soldats congédiés de la Troupe Française, des Barbiers, des domestiques, des Enfants même, dont plusieurs pour être devenus Marchands, se sont rendus les Esclaves de leurs créanciers, des Juifs même qui accoutumés à respecter les citoyens dans les autres parties du monde, où ils sont supportés, n'ont pas hésité dans cette Province, à s'élever au-dessus des nouveaux sujets du Roy . . . et qui

ainsi que leurs adhérens ont ruiné et réduit à la dernière misère ceux qui se sont attachés à eux, Digne récompense de leur orgueil et de leur faiblesse.

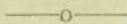
“Nous nous adressons à Votre Majesté comme Père d'un nouveau peuple et comme protecteur des droits qu'elle a voulu nous accorder, nous lui faisons part de nos peines et des Regrets que nous ne pouvons refuser à Mons. Murray.

“Nous la supplions si elle veut bien jeter les yeux sur nous, de le rendre à nos vœux, de le conserver Gouverneur en chef de cette Province, que sa Valeur lui a conservé, et dont sa générosité et sa Douceur lui ont attaché les peuples et de nous le renvoyer. Nous osons espérer cette grâce de Votre Majesté qu'elle voudra bien faire attention à nos représentations, les protéger et nous en faire parvenir une réponse favorable en faisant triompher la vérité; nous ne cesserons d'offrir des vœux au ciel pour la santé de votre Majesté et de la famille Royale.

(Ont signé): “La Naudière, J. Duchesnay, F.-J. Cugnet, Rigauville, de Vincelotte, Jacques Couillard, (Després,) Louis Dupuis, (Couillard) Luc de la Corne, Michel Blais, Couillard, Couillard, J. Roy, L. Duchesnay, de Gaspé, de Lachevrotière, J. Couillard, Aubert de Gaspé, Augustin, (de Chavigny) A. Hamelin, Gastineau, (Damours) de Plaine (1).

Cette requête ne fut pas écoutée, mais elle montre que les membres de la noblesse canadienne, malgré leur soumission à l'autorité constituée, ressentaient vivement les injustices dont ils étaient les victimes.

Az. Couillard Després, Ptre



Le prochain numéro du “Pays Laurentien” contiendra, entr'autres choses:

La Noblesse Canadienne sous Carleton, par l'abbé Az. Couillard Després.

Sur la route, par Jérôme Coignard;

La famille d'Aillebout, par Régis Roy.

George-Thomas Lanigan, par B. Sulte.

(1)—Archives canadiennes, Série 2, Vol. IV, p. 23.

M. ANTONIN PROULX



M. ANTONIN PROULX

Il n'y a pas encore beaucoup à dire sur M. Proulx, puisqu'il ne fait que commencer sa carrière. Bien qu'il ne soit pas tout-à-fait un débutant, notre collaborateur compte encore parmi les jeunes.

D'abord, M. Proulx n'est pas un grand homme, ce n'est pas davantage un héros: c'est tout simplement un brave et honnête garçon, sérieux, travailleur, avide de savoir, d'un bon naturel, sympathique, et dont la vie n'est pas du tout tapageuse. Il a du talent, mais il n'est pas de ceux qui, par leur audace et à force de réclame, finissent par s'imposer à l'attention du public. Non, sa modestie le tient plutôt à l'écart; il semble s'ignorer, mais comme son

mérite est réel, il convient de le faire mieux connaître.

Né à Hull, province de Québec, le 22 février 1881, M. Antonin-E. Proulx fit ses études primaires et secondaires à Ottawa, chez les Frères des Ecoles Chrétiennes (Académie LaSalle), mais, il avait à peine quinze ans quand il quitta la classe: on peut donc dire qu'il s'est perfectionné seul. Après avoir occupé différentes positions, bien modestes, son talent littéraire le poussant plus haut, il fit, de 1903 à 1905, du journalisme au "Temps" d'Ottawa, où ses chroniques lui attirèrent beaucoup de sympathies. Puis, en 1906, il entra à la bibliothèque Carnegie d'Ottawa en qualité d'assistant-conservateur, position qu'il occupe encore.

Ses occupations lui accordant quelques loisirs, M. Proulx collabora, entre temps, en vers et en prose, au "Journal de Francoise", au "Passe-Temps", à "La Presse" et à "La Patrie", au

"Nationaliste", à "La Justice", etc.; il contribue aussi littérairement au "Droit" et au "Devoir", sous différents noms de plume.

M. Proulx, de préférence, cultive un champ littéraire peu exploité chez nous: il fait du théâtre. Il le pratique avec entrain, dans une langue souple, déliée et correcte. Il a publié, le printemps dernier, un assez fort volume contenant: "L'Enjoleuse", "Dévotion" et "L'Amour à la Poste". De ces trois pièces, bien différentes de fonds, la première est en vers et les deux autres en prose.

"**Dévotion**", grand drame à thèse, fleurant le terroir, où la race canadienne-française est malicieusement attaquée et vigoureusement défendue, contient des scènes dignes d'éloge; il y a de la vie, de l'émotion, et l'ensemble est de conception, d'envolée superbes. La trame captive l'attention; elle est bien conduite et le dialogue ne languit point. Malgré quelques légers défauts que l'expérience lui permettra d'éviter, tels certains caractères incomplets ou indécis, une conclusion trop brève et pas assez claire, quelques pages trop descriptives, "Dévotion" est magistralement exposée et méritait de voir le jour et les tréteaux. A mon avis, c'est la pièce de résistance du volume.

"**L'Enjoleuse**" contient des vers d'une bonne facture; quoique le mouvement théâtral en soit absent, l'effort spirituel y est bien réussi.

"**L'Amour à la Poste**" offre des situations dignes de la verve, de l'ingéniosité d'un Labiche. C'est une amusante esquisse canadienne bien conçue. L'auteur a choisi pour ses personnages des types que nous coudoyons tous les jours et qui parlent comme ils peuvent. Les scènes se passent au Canada, ce qui ajoute au récit une pointe d'originalité locale. Ce qui caractérise cette comédie c'est un rire large et franc, copieux.

M. Proulx sait donc faire rire; mais il sait encore mieux soutenir un fait dramatique, sentimental, tragique; autant sa comédie est alerte, gaie, pétillante d'esprit, autant son drame est intéressant et mieux sincère. Sa farce est de bonne veine, son drame s'enflamme, devient sensationnel. C'est dans ce dernier genre qu'il laissera une meilleure renommée.

Les Canadiens qui osent aborder le théâtre sont rares et ceux qui y réussissent sont clairsemés. M. Proulx sans avoir produit un chef-d'œuvre, a cependant fait d'excellents coups d'essai et il peut en être satisfait. Ce jeune auteur possède des aptitudes dramatiques peu ordinaires et il mérite nos félicitations. Il a le don

de l'invention, du mécanisme théâtral; il sait donner à ses pièces des combinaisons intéressantes, mais il se perfectionnera et fera certainement parler de lui. Nous espérons qu'il ne s'arrêtera pas en chemin et qu'il livrera bientôt à la publicité un autre volume de drames et de comédies qu'il a en manuscrits. Si nos compatriotes savent encourager ce talent naissant, il est des raisons d'espérer voir sortir sous peu de sa plume quelque œuvre remarquable.

Gérard MALCHELOSSE.

REMERCIEMENTS

"Le Pays Laurentien", avec ce douzième numéro, termine sa première année d'existence, la plus critique dans la vie des hommes et des revues. Notre revue peut se vanter d'un succès relatif puisqu'elle ne doit rien à son imprimeur. Mais elle a quand même contracté des dettes de reconnaissance envers les lecteurs et les annonceurs qui ont assuré son existence. Nous les prions de continuer leur patronage à notre revue et d'en dire un mot à l'occasion. Elle a contracté pareillement une dette difficile à solder envers tous les collaborateurs dont le dévouement a été constant, malgré que nous n'ayons pu offrir un chèque en retour de leur littérature si goûtée.

Nous sommes reconnaissants à tous ceux qui ont collaboré à notre revue, spécialement MM. Benjamin Sulte, Régis Roy, l'abbé Couillard Després, Albert Ferland, W.-A. Baker, Ls-Jos. Doucet, Alphonse Désilets, Jérôme Coignard, Rémi et Jules Tremblay, Frère Marie-Victorin, A.-É. Proulx, le Dr. Ed.-D. Aucoin, dont la collaboration a été active. Nous avons de même à remercier MM. Emile Miller, Robert LaRoque de Roquebrune, l'abbé Ivanhoé Caron, pour études historiques élaborées, et les collaborateurs suivants pour contributions toutes fort appréciées: MM. Emile Menier, Alphonse Beauregard, Charles Bourret, Blondel, Bourbeau Rainville, Alfred Descarries, Placide Gaudet, Estienne Gauthier, C.-J. Magnan, G. Ducharme, Maximilien Coupal, Mesdames A.-B. Lacerte et Alfred Malchelosse. A tous nous disons un merci sincère.

Pierre HERIBERT.

ACADIE ET ACADIENS (*)

III

En 1765 l'abbé Le Loutre débarquait à Belle-Isle-en-Mer pour y établir soixante-dix-huit familles acadiennes dans quatre différentes paroisses: Le Palais, Bangor, Lauzon et Locmaria. Toujours sur les instances de l'abbé Le Loutre, le roi fit bâtir une maison pour chaque famille et dota chacune d'elle d'un cheval, d'une vache, de trois brebis et d'une somme de quatre cents livres. Deux ans après leur arrivée, c'est-à-dire en 1767, les États de Bretagne dont dépendait Belle-Isle, ordonnaient aux chefs de familles de faire des dépositions assermentées devant leur curé respectif et le procureur du roi, afin de faire connaître leur généalogie et leur filiation.

Encore aujourd'hui, ces états généalogiques se retrouvent dans les registres des paroisses ci-haut mentionnées. L'abbé Casgrain les a tous fait copier et après les avoir consultés, les a passés à M. Rameau qui en a fait une sérieuse étude. Ces manuscrits sont très précieux, non seulement parce qu'ils nous font savoir d'où venaient ces déclarants, mais aussi parce qu'ils nous apprennent les pérégrinations, en Amérique et en Angleterre, des différents membres de ces mêmes familles.

Nous serions peut-être surpris de trouver des petits cousins au nombre de ces Acadiens, car ces noms nous sont bien familiers: Le Blanc, Mélançon, Granger, Babin, Richard, Trahan, Hébert, Poirier, Thériot, Boudrot, Doucet, Landry, Aucoin, etc.

M. Edouard Richard a fortement puisé dans ces documents pour la préparation de son œuvre "Acadia".

Avant de passer outre, lisons ces trois paragraphes de M. Rameau qui terminent les "Documents Inédits" sur l'Acadie publiés par "Le Canada Français".

"Nous parvenons au terme de ces laborieuses recherches. Les quinze familles que nous venons de signaler ne sont probablement pas les seules qui puissent remonter jusqu'au premier temps de l'histoire acadienne, mais ce sont les seules jusqu'à présent sur lesquelles nous ayons pu réunir des documents, ou tout au moins des présomptions assez graves pour appuyer l'ancienneté de leur origine.

(*) Voir "Le Pays Laurentien," juillet et septembre 1916, les deux autres parties de ce travail.

“Il y en a plusieurs autres qui certainement sont établis depuis fort longtemps dans la contrée. Nous pouvons citer par exemple les noms suivants: Aucoin, Guertin, Boudrot, Commeaux, Godin, Châtillon, Terrien, Brun, Hébert, Landry, Bourc. Toutes ces familles paraissent être très anciennes, surtout les trois dernières; peut-être découvra-t-on ultérieurement des pièces qui établiront l'époque de leur immigration. Mais jusqu'à présent rien ne l'indique d'une manière déterminée.

“Nous ferons remarquer en terminant, qu'en observant avec soin, l'histoire de ces immigrations primitives, il semble que plusieurs de ces immigrants ne sont pas venus isolément et fortuitement: ainsi, après la mort de Razilly, certain détails indiquent que Gaudet, Blanchard, Poirier, et peut-être Guérin vinrent ensemble et avaient eux des relations antérieures à leur départ; il en est de même pour Doucet, Dugast, Trahan, Bourgeois et peut être Hébert qui vinrent avec d'Aulnay après son premier voyage en France; on peut même faire des remarques analogues sur des familles qui arrivèrent postérieurement en Acadie.”

Nous avons suivi les Acadiens qui furent déportés dans les différentes colonies américaines, en Angleterre et en France. Revenons vers les rives de l'Acadie pour y étudier ce qui s'est passé après le “Grand Dérangement”. Malgré tous les moyens lâches et inhumains dont s'étaient servi les Anglais pour détruire la race acadienne jusque dans ses racines, une assez grand nombre de familles s'étaient réfugiées aux Rivières Chipondy, Piticoudiac, et Mémeramcoug, sous la protection de M. de Boishébert, ainsi que dans les bois de Port Royal. Vers la fin de l'automne 1755, nous dit un mémoire de l'abbé Le Guerne, il y avait environ 250 familles placées dans ces régions. Pendant presque deux ans ces braves Français combattirent continuellement contre les incursions répétées des Anglais. Un certain Daniel, de nationalité suisse qui vivait avec les Acadiens depuis des années, alla à plusieurs reprises dévoiler aux anglais les desseins de M. de Boishébert.

En janvier 1755, un navire chargé de 32 familles venant de Port Royal arriva à la Rivière St-Jean. L'équipage de huit anglais dû céder sa place aux vieux marins acadiens.

Voyant le danger auquel le reste de ce petit peuple était exposé, M. de Boishébert, commandant français, et M. Le Guerne, missionnaire, s'efforcèrent de faire passer le plus grand nombre possible de familles à l'Isle St-Jean qui se trouvait sous la domina-

tion française. "Nous travaillons donc présentement, dit M. Le Guerne dans une lettre à l'évêque de Québec, à faire sauver ces pauvres Acadiens qui n'ont point voulu se rendre à l'Anglais. Le nombre à la vérité en est peu considérable et encore sont-ils dispersés, dans les situations des plus fâcheuses. Mais ils sont Français et ils coûtent cher à Jésus-Christ. Voilà les motifs suffisants pour ne point les abandonner."

C'est vers le mois d'août 1757 que M. l'abbé Le Guerne quittait ces rives désertes pour revenir à Québec et ensuite aller desservir des Acadiens dans l'Isle d'Orléans et y finir ses jours. La même année, la garnison française évacua l'ancienne Acadie. Quelques familles étaient demeurées dans la seigneurie des d'Autremont mais elles aussi devaient plus tard subir le fer du dévastateur. Plusieurs préférèrent passer au Canada que de traverser à l'Isle St-Jean et selon le témoignage de M. Placide Gaudet, quinze cents arrivèrent à Québec. Ceux qui restèrent sur les frontières du Nouveau-Brunswick allèrent demander au colonel, Frye du Fort Cumberland, à quelle condition ils seraient acceptés en Nouvelle-Ecosse. La question fut résolue par Lawrence qui leur promit de subvenir à leur besoin mais qui les expédia à leur tour soit en France, soit en Angleterre.

Le bannissement en groupe de ces malheureux, en 1755, n'avait pas rassasié l'appétit déréglé des persécuteurs échauffés; quand les Acadiens commencèrent à revenir de l'exil, Belcher, proche parent de Belcher qui avait contribué à maltraiter les Acadiens en Pennsylvanie, fit embarquer pour le Massachusett une nouvelle cargaison de ces enfants **assueti dolori**.

L'Isle St-Jean que les Français commencèrent à coloniser après le traité d'Utrecht, en 1715, comptait près de six mille habitants, selon l'abbé Casgrain, lors de la prise de Louisbourg en 1758. Le centre principal était Port Lajoie, aujourd'hui Charlottetown. Il y avait aussi d'autres villages florissants tels que Pointe-au-Prince, St-Pierre et Malpeque. C'est peut-être sur l'Isle St-Jean que le sol est le plus riche au Canada. Les revenus de la ferme étaient assez considérables pour alimenter, non-seulement sa population, mais aussi la garnison française de Louisbourg.

A la suite de la chute de Louisbourg, les conquérants, conduits par lord Rolls, vinrent s'abattre sur cette île et après avoir ravagé les habitations et enlevé les bestiaux, ils firent subir à ces braves

Acadiens le sort qu'avait enduré les habitants de Grand Pré quelques années auparavant.

Cet enlèvement de toute une population fut plus triste encore que celui de 1755, si l'on en juge d'après quelques documents. Un très grand nombre dût périr en mer, grâce aux navires pourris dans lesquels ils avaient été déposés. Les vaisseaux qui ne sombrèrent pas furent conduits dans les ports de France. M. l'abbé Casgrain, dans son volume "Une Seconde Acadie" a raconté, avec beaucoup d'intérêt l'histoire glorieuse de ce groupe d'Acadiens, livré à la fureur d'un peuple vainqueur. Plusieurs familles, cependant, purent échapper aux griffes du lion envahisseur en traversant, les uns aux Iles de la Madeleine, d'autres sur les côtes nord du Cap-Breton, pour y peupler Chéticamp, petit coin de terre qui m'a donné le jour, et d'autres enfin en naviguant vers les îles Saint-Pierre et Miquelon. On trouve encore aujourd'hui à Saint-Pierre et Miquelon, des noms bien acadiens, tels que: Gauthier, Monton, Vignault et bien d'autres.

Sur les cendres des vieux clochers de leurs aïeux près de quatorze mille Acadiens vivent en paix sur l'île du Prince-Édouard. Une élite d'hommes intelligents et instruits se dévoue pour l'avancement intellectuel de la population française. A tous les ans des congrès pédagogiques ont lieu afin d'y discuter et d'adopter les meilleurs systèmes d'enseignement. Là, comme dans les autres parties de l'Acadie, c'est au clergé qu'est due la conservation de la langue française et des bonnes mœurs de jadis.

M. le sénateur Poirier vient de donner au public une petite brochure qui traite uniquement des Iles de la Madeleine. C'est un récit de voyage sur ces îles, avec de justes observations sur la vie de ces Acadiens exilés au milieu du golfe Saint-Laurent.

Ce qui a surtout impressionné notre historien acadien lors de son débarquement au Hâvre Aubert, c'est, comme il nous le dit, les "Demoiselles" aux "cœurs de pierre" (ces demoiselles sont deux collines très élevées en forme de mamelon, situées au Hâvre Aubert). J'ai eu, moi aussi, le grand plaisir de visiter les Iles de la Madeleine, qui ont donné le jour à ma mère, et, chose toute naturelle, vu la grande différence d'âge entre notre distingué sénateur et l'auteur de ce travail, ce qui m'a surtout émotionné en abordant sur ces rives d'exil, ce furent les demoiselles aux cœurs aimants. Si de simples protubérances volcaniques disent d'excellentes choses à la mémoire des chercheurs, les jeunes acadiennes qui ont gardé avec

leur cœur pur un sourire virginal, laissent entrevoir dans le miroir mélancolique de leurs yeux au jeune homme de dix-sept printemps, qui sait son histoire, tout un monde de souvenirs, le reflet de trois siècles d'une vie inquiète et de tribulations sans fin.

D'après le recensement de 1911, il y a au delà de six mille cinq cents Acadiens sur les Iles de la Madeleine.

La pêche étant avec la chasse aux phoques sur les glaces en hiver, l'unique gagne-pain de ces marins, ils peuvent difficilement améliorer leur sort. Comme je l'ai déjà écrit ailleurs, c'est aux Iles de la Madeleine que les Acadiens, pris en groupe, parlent le plus correctement la langue française en Amérique, grâce à l'instruction donnée aux jeunes filles par les sœurs de la congrégation Notre-Dame et son heureuse répercussion dans les familles.

AU CAP-BRETON

Après la chute de Louisbourg, plusieurs familles françaises semblent s'être établies à peu de distance de la vieille forteresse. Vers 1770, il y avait plusieurs familles au Port Toulouse (aujourd'hui Petit Saint-Pierre), 18 maisons à Arichat, 4 ou 5 à Descousse et 4 au Petit Dégrat.

"Lors de la guerre américaine en 1774 à 75, selon le récit du vieux Fougère d'Arichat, fait à M. Rameau en 1860, ils furent obligés de quitter l'île; il n'y resta que six familles, le reste se sauva à Halifax, et de là s'établit en partie à Chezetcook; puis à la paix, ils revinrent ici. Les anciens habitants de Port Toulouse ont émigré, les uns à Saint-Pierre, les autres à l'Ardoise. A Tracadie (N. E.) dès avant la guerre américaine, il y avait quatre familles: Benoit, Fougère, etc., puis après la guerre, il en vint d'autres, parmi lesquels le père de M. Girouard, revenant du Nouveau-Brunswick. Tout ce monde-là paraît s'être réfugié momentanément à Chezetcook. Fougère y est resté trois ans; il a vu souvent traîner par des femmes le bois que les hommes menaient à Halifax dans des barques."

Les Acadiens d'Arichat et des environs ont toujours été reconnus par leur bravoure marinière. Il y avait parmi eux plusieurs capitaines de long-cours. Quelques-uns de ces vieux marins sont devenus passablement à l'aise et ont laissé à leurs nombreuses familles des sommes d'argent assez rondelettes. Depuis que les bateaux à vapeur et à pétrole ont remplacé les goëlettes et les grandes barques à voiles, les jeunes gens ont pris le chemin des mines

de Sydney ou celui moins recommandable encore, des usines des États-Unis. A Arichat seulement la population a décréu de 1901 à 1911 de 31 personnes et ceci malgré les efforts de leur curé le Rév. A.-E. Monbourquette, un de nos patriotes qui prêchent le retour à la terre. La même chose arrive dans plusieurs autres paroisses.

Au Petit Bras d'Or, près de Sydney Mines, il existe un petit village acadien composé de familles originaires des Iles de la Madeleine.

Nous avons déjà mentionné la paroisse de Chéticamp du côté Nord du Cap-Breton. En 1782, de souvenance du vieux Fangère d'Arichat, mort il y a quelques années, il n'y avait que deux familles à Chéticamp: Pierre Bois et Joseph Richard. Ces deux familles venaient de Port Toulouse. Dès cette époque, les Jerseyais y faisaient déjà la pêche. Ce Pierre Bois n'a pas dû avoir de garçon, car ce nom n'apparaît pas dans les familles subséquentes. Le rôle des Jerseyais au milieu de cette population serait intéressant à traiter. Je réserve ce développement pour un autre travail. Disons en passant que pendant un grand nombre d'années, ils ont été les seuls marchands à qui les Acadiens vendaient leur poisson, et ils ont réalisé sur ces pêcheurs de gros bénéfices. A ces deux premières familles, sont venues se joindre les Aucoin, les Landry et bien d'autres, pour échapper à la proscription de l'île Saint-Jean.

La pêche et un peu de culture de la terre ont été pour ces habitants, les seul moyens de subsistance. En 1790 il y avait déjà 26 familles d'établies. Ce fut en 1799 qu'ils reçurent un premier prêtre résidant dans la personne de l'abbé Champion, missionnaire français envoyé par Mgr Denaut.

Avec les années se fondèrent les paroisses de Saint-Joseph du Moine et de Magrée. Nous pourrions dire de la vie intérieure de ces Acadiens du Cap-Breton ce que nous avons déjà dit de celle des habitants de Grand Pré avant le Grand "Dérangement."

Ces trois paroisses, après avoir subi le sort d'un peuple vaincu, constituent aujourd'hui un élément important de la population de l'ancienne Ile Royale. Des hommes importants ont surgi de ces régions de l'Acadie. Le Rév. Père Chiasson, supérieur du collège Saint-Anne, N. E., est né à Saint-Joseph du Moine. Il y a aussi un certain nombre d'Acadiens à l'île d'Anticosti sous une tenure seigneuriale, comme, d'ailleurs, aux îles de la Madeleine.

Sur les côtes du Labrador, les Acadiens forment de jolis noyaux productifs sous l'égide spirituelle des pères Eudistes. Un

malheur vient de les plonger dans le deuil par la mort du regretté Monseigneur Gustave Blanche, évêque de Sicca et vicaire apostolique du Golfe Saint-Laurent.

Avant de nous éloigner de ces "arpents de neige" disons qu'il y a aussi sur la "côte Nord" en Gaspésie un grand nombre d'Acadiens, en partie originaires des Iles de la Madeleine.

Le sénateur Poirier, nous donnera bientôt, sur ces régions glaciales un intéressant travail.

Nous avons dit, dans les pages précédentes qu'un certain nombre d'Acadiens s'étaient dirigés vers le Canada. Parlons ici des frères et cousins des Canadiens-français qui sont venus demander l'hospitalité à la Province de Québec pour y fonder des paroisses florissantes, mais pour y pleurer quand même les douces rives de l'Acadie. Ce fut au village de l'Assomption que s'arrêtèrent les pèlerins. Ce lieu était alors connu sous le nom de Portage. De là ils se répandirent dans une immense étendue de terre que leur offrirent les Sulpiciens. Cette concession prit le nom de seigneurie de Saint-Sulpice. Sur cette seigneurie, ils avaient tous les droits de propriétaires, excepté celui de vente.

Noble geste que cet acte des Sulpiciens envers ce peuple innocent et pourtant si cruellement éprouvé! Malgré leur démembrement, ces nouveaux arrivés n'avaient pas perdu l'amour de la terre; on vit bientôt surgir la belle paroisse de Saint-Jacques de l'Acadian. Un grand nombre se fixèrent à Nicolet et dans d'autres paroisses du district des Trois-Rivières. Comme leurs compatriotes émigrés en Louisiane, ils aimaient à donner à leurs nouveaux hameaux, les doux noms des paroisses de la Baie Française.

Un chroniqueur lui-même, descendant de ces martyrs, nous dit qu'ils ne refusaient pas de marcher quatre lieues le dimanche pour entendre la sainte messe. A mesure que la population augmentait, on voyait surgir de nouveaux clochers dans les villages avoisinants, les plus considérables: ainsi s'éparpilla ces quelques centaines de familles venues de Beaubassin et du district des Mines. Plus tard ils envahirent même le comté de Berthier. Le Rév. Père Richard, curé de Verdun, petit fils de ces pionniers de Saint-Jacques, aime à raconter ce petit incident. Ce fut lui, M. l'abbé Richard, qui accompagnait Monseigneur Bruchési lors de sa première visite pastorale à Saint-Jacques. Depuis longtemps, notre illustre archevêque d'aujourd'hui, entendait parler des sentiments religieux de ces braves Acadiens. Un jour, dans cette tournée pastorale, à un mo-

ment où l'église de Saint-Jacques de l'Acigian était comble de paroissiens, monseigneur leur dit: "Tous ceux qui ont dans leurs familles, des prêtres, des religieux ou des religieuses sont priés de se lever." M. l'abbé Richard nous assure que tout le monde se leva comme un seul homme. Les Acadiens de la Province de Québec n'ont donc pas perdu leur amour de l'Eucharistie et la vénération pour la Vierge Marie. Aujourd'hui après deux générations, ces descendants français ne se disent plus Acadiens mais simplement Canadiens-français. Toutefois ils se font une gloire de dire quand les circonstances se présentent que leurs grands parents paternels ou maternels ont été victimes du "Grand Dérangement."

Ces Canado-acadiens, comme on pourrait justement les nommer forment un facteur important de la population française de la Province de Québec. Si, sous prétexte qu'il y a déjà eu des antipathies, (je ne dis pas qu'il y en a eu) réciproques entre Canadiens et Acadiens-français, nous voulions continuer à nous ignorer les uns les autres, nous commettrions l'erreur de ne pas reconnaître notre propre sang.

Quand l'orage de la persécution se fut un peu apaisé et que les années eurent essuyé les larmes des victimes, un certain nombre de familles éparpillées un peu partout, se sentirent prises de la nostalgie du pays où ils avaient laissé leurs cœurs. Marcher de Boston à Chipody et de Laprairie à Memramcook devait être le paroxysme du courage, mais ce trajet à rebours ne devait pas les empêcher de revoir leur belle Acadie.

O rives du Jourdain ! O champs aimés des cieux
Sacrés monts, fertiles vallées !
Par cent miracles signalés !
Du doux pays de nos aïeux,
Serons-nous toujours exilés ?

"Revenus de l'exil sans ressources, nous dit Rameau de Saint-Père, ils ne trouvaient autour d'eux que des ennemis; du reste, aucun soutien, aucune direction, aucune sympathie ! Toute leur force résidait dans leurs sentiments patriotiques et religieux: mais les missionnaires qui leur servaient autrefois comme chefs de ralliement avaient tous disparus". Cependant quelques vieux prêtres parcouraient les différents groupes français depuis la Baie des Chaleurs jusqu'au détroit de Canso. Plus tard la situation s'améliora; à mesure que la population se multipliait; de nouvelles paroisses s'établissaient et des jeunes prêtres, quelques-uns acadiens, tels que

M. l'abbé Bourg, y étaient placés comme curé: ainsi furent fondées les belles paroisses de Memramcook, de Bouctouche, de Tracadie, de Caraquet, de Bathurst, etc.

Ce qui retarda de beaucoup la renaissance nationale des Acadiens, leurs aspirations à quelque chose de grand, ce fut le peu de moyens qu'ils avaient de s'instruire; les bons prêtres faisaient bien tout leur possible pour enseigner, avec le catéchisme, les rudiments de la langue française. Mais le niveau intellectuel demeurait à peu près toujours le même et cela pendant près d'un siècle.

"Le défaut d'instruction était presque universel parmi eux, cependant il se trouva toujours, dans chaque génération, quelques personnes qui savaient lire et écrire et transmettaient à d'autres leur savoir; les curés, d'autre part, se plaisaient à faire travailler quelques-uns des jeunes gens qui montraient les meilleures dispositions".

Les martyrs de 1755 et de 1758 avaient versé tant de larmes et de sang pour Dieu et la patrie que le ciel, comme au temps des Catacombes, devait faire entendre sa voix au milieu de ce peuple béni. Laissons parler M. Rameau sur ce sujet:

"Mais la Providence a ses voies, et elle inspira dans ce temps même à un saint prêtre de cette contrée une salutaire pensée, qui devait porter les plus heureux fruits. M. l'abbé La France, curé de Memramcook et un des derniers prêtres canadiens envoyés par l'évêque de Québec, voyait avec peine, depuis une quinzaine d'années, toutes les lacunes que présentait le service religieux des paroisses acadiennes administrées par des prêtres étrangers; il en sentait les inconvénients actuels et en prévoyait les dangers. Il conçut le projet d'y porter remède, et y consacra sa vie tout entière et le peu qu'il possédait." En 1864 la congrégation de Sainte-Croix envoyait M. l'abbé Lefebvre pour ouvrir les portes du Collège Saint-Joseph et réaliser les doux rêves de l'abbé La France: un collège classique au milieu des Acadiens.

Bientôt l'on vit sortir de cette maison d'éducation une phalange de jeunes hommes instruits, les uns pour monter les degrés de l'autel, d'autres pour continuer ailleurs leurs études professionnèls d'autres enfin pour se lancer dans la politique; mais tous pour servir leur pays qui avait tant besoin de cette classe dirigeante. Ecrire ici tout le bien qu'a fait en Acadie le collège Saint-Joseph, ce serait faire l'histoire d'un des plus beaux collèges classiques de la Province de Québec. "Au milieu de cette jeunesse studieuse et bien

instruite, il se rencontra comme au Canada, une forte proportion d'hommes qui se sont consacrés à Dieu, au service des églises et de l'éducation des enfants, et l'on a pu se convaincre que si les Acadiens étaient restés longtemps sans posséder de prêtres sortis de leurs familles, cela était dû uniquement au malheur des circonstances." (Rameau).

Parmi ceux qui ont suivi l'exemple de l'abbé La France et qui sont disparus, mentionnons les noms vénérés de l'abbé Giroir, natif de Tracadie N. E., et celui de Mgr Richard.

Vers 1861, par conséquent trois ans avant la fondation du collège de Saint-Joseph, les Frères de la Doctrine Chrétienne s'installaient à Arichat dans une belle académie construite par l'abbé Giroir, alors curé de cette paroisse. Pour des causes que nous aimons mieux ne pas mentionner, les Frères durent reprendre le chemin du Canada quatre ans plus tard.

M. l'abbé Giroir fut aussi curé à Chéticamp pendant quelques années et il a laissé, à son départ, l'empreinte de son cœur généreux et de sa sainteté. J'ai ouï dire de la bouche de mes parents, à qui il a administré les Sacrements, qu'homme plus doux et plus aimable ne pouvait se rencontrer. En allant visiter ses malades et en revenant il s'arrêtait le long du chemin pour s'entretenir avec ses paroissiens qui faisaient leur corvée. Il allait jusqu'à leur faire goûter son vin de messe.

En 1774, huit ans après l'établissement de Memramcook, on vit surgir un second collège classique: ce fut cette fois sous les efforts incomparables de M. l'abbé Richard, Acadien, et d'un généreux prêtre français, M. Biron.

Pour des causes à peu près analogues à celles qui avaient fermé les portes de l'Académie du père Giroir à Arichat, après huit ans de fonctionnement admirable, le collège de Saint-Louis de Kent dû discontinuer son enseignement.

Aujourd'hui les Acadiens du Nouveau-Brunswick, comme ceux des autres provinces d'ailleurs, sont représentés dans toutes les classes de la société. On compte un grand nombre de prêtres, un juge (décédé récemment) des avocats, des médecins, des politiciens actifs, un historien distingué, des journalistes et enfin des mutualistes.

Il existe de nos jours au Nouveau-Brunswick un second collège classique, celui du Sacré-Cœur dirigé par les Pères Eudistes.

Leur édifice vient d'être détruit par le feu à Caraquet, mais l'enseignement se continue à Bathurst dans un nouveau juvénat.

Les Acadiens revenant de l'exil ne s'arrêtèrent pas tous au Nouveau-Brunswick; plusieurs familles franchirent les limites de Beaubassin, s'avancèrent vers Port Royal en pleurant le long du chemin sur les ruines de Grand-Pré. Ils durent joindre sur leur route quelques compatriotes qui s'étaient réfugiés dans les bois avec les sauvages pour échapper au cruel sort des expulsés.

Depuis 1755 le cours des temps avait changé l'aspect de cette contrée. Les amis de Lawrence s'étaient installés dans les demeures des Acadiens, de sorte que ces derniers se trouvaient étrangers sur les terres qu'ils avaient eux-mêmes défrichées et enrichies de leurs pénibles labeurs.

En 1767, les Acadiens des comtés de Windsor et d'Annapolis firent appel à la législature de venir à leur secours. C'est à ce moment où après leur avoir fait prêter le serment de fidélité, le Conseil sur instance du lieutenant-gouverneur, Michel Franklin, leur concéda le "territoire communal" qui devait porter le nom de Clare.

Le Père P.-M. Dagnaud, ancien supérieur du collège Sainte-Anne, a écrit dans son beau livre: Les Français du Sud-Ouest de la Nouvelle-Écosse, l'histoire des établissements prospères de la Baie Sainte-Marie.

Le 5 septembre 1768, Joseph Dugas arrivait avec sa famille près de la rivière des Grosses-Coques où il y construisit sa demeure **pièces sur pièces**. Il fut bientôt suivi par plusieurs caravanes, les unes se frayant un chemin à travers la forêt, les autres préférant descendre la Baie de Fundy dans de petites barques bien fragiles.

Comme aux premiers moments de Port Royal en 1605, il fallait d'abord se débarrasser des arbres qui se dressaient sur ce terrain.

Le premier souci des colons de Clare après s'être assuré un abri, fut de préparer l'avenir en essayant la culture des produits indispensables à leur entretien.

L'entreprise n'était point facile dans le dénuement où ils se trouvaient; et si l'Acadien n'avait pas eu en réserve une indomptable énergie et une rare endurance, il n'aurait jamais attaqué ce sol maigre et rocailleux dans l'espoir de lui faire porter des moissons auxquelles il semblait peu se prêter.

Les femmes comme aux beaux jours de Grand-Pré confectionnaient les habits de la famille et si en ces temps-là, la mode des grandes villes était inconnue, les jeunes Evangélines trouvaient à se marier tout comme aujourd'hui.

Comme il y avait plusieurs colons qui connaissaient la navigation, leur première voie de commerce fut l'exportation par mer de produits de la ferme à Boston et aux Antilles, pour avoir en échange les objets indispensables à leur situation.

Maintenant qu'ils étaient parfaitement en paix dans leur nouveau territoire et qu'ils ne craignaient plus les souffrances physiques, ils avaient à endurer une douleur morale: celle de l'absence du prêtre.

En 1769, M. l'abbé Bailly qui était alors le seul missionnaire en Nouvelle-Ecosse, visita les côtes de la Baie Sainte-Marie pour la première fois. Quelques-uns des habitants n'avaient pas vu de prêtres depuis neuf ans. Le successeur de ce dévoué missionnaire, fut un Acadien: M. l'abbé Bourg qui sut comprendre les aspirations légitimes de ses compatriotes. Après lui vinrent quelques Irlandais qui semblent avoir fait résonner des harmonies discordantes.

Les Acadiens firent, à plusieurs reprises, des réclamations judicieuses auprès de l'évêque de Québec pour obtenir un missionnaire parlant leur langue. Le nombre de prêtres de langue française suffisait à peine aux nombreuses exigences des circonstances dans la province de Québec, de sorte que les Acadiens attendaient depuis assez longtemps quand un fugitif de la Révolution française M. l'abbé Sigogne, vint porter secours à ces descendants français qui avaient subi comme lui le malheur du bannissement.

M. l'abbé Sigogne a fait dans cette partie de l'Acadie, l'œuvre que firent plus tard les abbés La France et Richard au Nouveau-Brunswick et Giroir au Cap-Breton et dont nous avons parlé précédemment. Il fut un saint prêtre, un instituteur dévoué, un législateur déterminé et un meneur d'hommes au physique comme au moral.

Tout était à organiser dans le domaine paroissial sur ces plages de la Baie Sainte-Marie. Il dépensa sa vie à orienter vers un niveau plus élevé le moral de la société dont il était le guide spirituel.

Comme fruit de ses années de labeurs dans le domaine de l'instruction, l'on vit surgir, quarante ans après sa mort, une maison d'éducation supérieure à la Pointe de l'Eglise: le collège Sainte-Anne.

Depuis des années, tous les habitants de ces plages et surtout les anciens élèves du Père Sigogne, déploraient l'absence chez eux, de collège classique. Le regretté monseigneur O'Brien se montra très sympathique pour les Acadiens et se chargea de leur trouver une congrégation enseignante pour diriger leur futur collège.

Ce furent les RR. PP. Eudistes qui acceptèrent de se dévouer corps et âme pour le développement intellectuel des Acadiens en Nouvelle-Ecosse.

Le 13 septembre 1890, les RR. PP. Blanche et Morin débarquaient à Halifax. Le père G. Blanche devenu plus tard évêque de Sicca et Préfet apostolique du Golfe Saint-Laurent, devait être le premier supérieur du collège Sainte-Anne.

Dès le début de ses œuvres, la Providence semble toujours éprouver les instruments dont elle se sert pour leur donner la trempe nécessitée par les circonstances. Le père Blanche eut à surmonter de nombreux obstacles. Tout de même ce qui lui facilita sa tâche et soutint son courage d'apôtre ce fut le dévouement et la bonne volonté des habitants de la Baie Sainte-Marie. Autant ils avaient secondé les efforts de l'abbé Sigogne autant ils désiraient voir réussir l'œuvre d'éducation des bons Pères Eudistes.

C'est grâce aux revenus des paroisses que desservent les pères de cette congrégation aux environs de la Pointe de l'Eglise, que le collège Sainte-Anne a pu et peut encore aujourd'hui, continuer à travailler au développement intellectuel, moral et religieux de la jeunesse acadienne.

Les déboursés des élèves sont tellement minimes qu'ils couvrent à peine les dépenses de la table et Dieu sait s'il en coûte pour entretenir une maison d'éducation de ce genre. Le collège Sainte-Anne, comme celui du Sacré-Cœur de la même congrégation a été la proie des flammes. Le 16 janvier 1899, au moment où l'on venait de bénir une nouvelle chapelle, le feu réduisit en cendres l'institution si chère aux Acadiens. Le collège Sainte-Anne ne cessa pas d'exister; le 12 septembre suivant un édifice plus spacieux et plus moderne ouvrait ses portes aux jeunes Acadiens désireux de s'instruire. Sous les toits de cette nouvelle construction, le père Dagnaud y a rempli les fonctions de supérieur pendant huit ans, et ses efforts répétés pour l'avancement de la cause acadienne sont dignes d'une mention spéciale dans ce petit travail. Comme son prédécesseur, le père Dagnaud a sacrifié ses meilleures années à l'œuvre qui lui était si chère. Sous son égide une phalange d'hom-

mes instruits a été lancée dans le monde pour travailler au salut des âmes et de la patrie. Le collège Sainte-Anne, lui aussi compte des hommes de marque parmi ses anciens élèves. Pour ne nommer que le plus éminent, mentionnons monseigneur E. Le Blanc, évêque de Saint-Jean, N.-B.

Avec un Acadien comme supérieur depuis neuf ans, M. l'abbé Chiasson, cette belle institution vient de célébrer son vingt-cinquième anniversaire. C'est vraiment un grand honneur pour les Acadiens d'avoir un des leurs à la tête du collège Sainte-Anne d'autant plus qu'il a su marcher sur les traces de ses bien-aimés prédécesseurs, tout en modifiant le système d'enseignement pour suivre l'évolution en matière pédagogique.

Puissent les années, chère Alma-Mater, garder pour les Acadiens ton œuvre éducatrice et ton caractère français pour le salut de la nation!

Quand à la vie des habitants, elle se passe bien paisiblement dans la culture de la terre, le travail des bois et la pêche de poisson.

Nous nous sommes arrêtés un peu longtemps à la paroisse de Sainte-Marie à cause du collège qui fait sa gloire; il existe plusieurs autres paroisses acadiennes considérables le long de la Baie Sainte-Marie par exemple Weymouth, à moitié française, Saint-Bernard, les Concessions, Saulnierville, Météghan, Salmon-River, Pubnico, et quelques autres.

*
*
*

Le cadre du travail que nous nous étions proposé en commençant est à peu près terminé.

Nous avons dit un mot des Acadiens de Port-Royal et des environs avant 1755, de leurs pérégrinations dans les colonies américaines, en Angleterre, en France, de leur établissement à Belle-Isle-en-Mer, à Saint-Pierre et Miquelon, aux Iles de la Madeleine, au Cap-Breton, dans la Province de Québec; de leur retour au pays natal; nous pourrions ajouter, qu'après avoir souffert comme l'ont fait les anciens Acadiens, il doit y en avoir des milliers dans le royaume du Père Eternel.

Et Acadia ego!

Dr. Ed.-D. AUCOIN.

A CHACUN SA PART

M. Pierre Héribert, au nom du "Pays Laurentien", dans ce présent numéro, son douzième et dernier d'une première année, offre ses sincères remerciements à tous ceux qui, soit comme collaborateurs, soit comme abonnés, ont assuré, jusqu'à ce jour, l'existence de cette revue naissante. Il dit avec raison que la première année est toujours critique : c'est en connaissance de cause que j'appuie son dire. — A quel titre, se demandera-t-on, Madame Malchelosse se permet-elle d'intervenir et de mettre ici son mot ? — Ce n'est, certes pas, croyez-moi bien, dans le but de régaler des lecteurs de ma pauvre littérature. Mais comme les bonnes grand'mères ont toujours, quelque soient leurs infirmités, une petite place au foyer et un peu droit à la réplique, je me permets ce rôle vis-à-vis du "Pays Laurentien".

Mère du jeune éditeur Gérard Malchelosse, j'ai pu connaître même avant la naissance du "Pays Laurentien," l'idée première, le germe de la fondation de cette revue. Mais quelque bonnes que soient l'idée, l'inspiration, quelque noble que soit le but que se propose un enfant, son rêve ne pourrait devenir réalité sans le jugement, la direction et l'appui d'un plus fort et plus expérimenté. M. Benjamin Sulte avait bien cultivé la première ardeur littéraire de ce jeune homme; mais, il lui fallait un guide moins éloigné, résidant à proximité pour mener à bien l'entreprise, audacieuse à son âge, de publier une revue. Ce guide indispensable, cette main ferme, mon fils l'a trouvé dans M. Casimir Hébert (oh ! pardon de l'indiscrétion, c'est M. Pierre Héribert qu'il fallait dire, mais c'est dit, passons ...) Un mot leur a suffi pour se comprendre, pour se lier, et dès lors "Le Pays Laurentien" prit naissance. J'ai donc suivi pas à pas l'évolution du "Pays Laurentien"; j'ai connu le dévouement sans bornes du directeur, nature plus avide d'idéal que d'argent, qui, pour encourager le jeune éditeur dans son amour du beau et du bien, pour l'affermir dans son attachement aux choses du terroir, n'hésite pas à sacrifier non seulement ses moments de loisir, mais aussi de ses heures de repos pour le travail que lui demande la direction et la rédaction du "Pays Laurentien". J'ai vu aussi et davantage encore (cela va de soi), le jeune éditeur à l'œuvre: les démarches, les calculs, les écrits divers que nécessite l'administration d'une revue; l'attention qu'il faut apporter à tout ce qui s'y rapporte, et la correspondance, ... et l'expédition, ... voilà ce que mes yeux de mère ont vu avec une satisfaction compréhensible: un jeune

homme consacrant ses longues veillées au travail, au lieu d'aller s'amuser comme tant d'autres de son âge. C'est donc un travail énorme que les deux propriétaires du "Pays Laurentien" ont fait depuis un an, chacun dans sa sphère; et cela pour bien juste équilibrer le budget des revenus et des dépenses. L'impression, le papier, tout coûte si cher aujourd'hui...

Enfin, malgré l'encouragement des abonnés, malgré la bienveillance des collaborateurs, "Le Pays Laurentien" n'a donc rapporté à ses maîtres que la satisfaction d'une bonne œuvre accomplie; la diffusion de notre littérature canadienne-française. Cependant leur courage ne faiblit pas; ils se bercent encore d'espérance; ils concentrent de nouveau leurs forces et leurs bonnes volontés pour continuer leur œuvre patriotique.

Ainsi, si M. le directeur a fait son devoir en offrant ses remerciements à tous ceux qui ont soutenu leur courage jusqu'ici, il semble qu'il s'est oublié comme toujours et je crois de mon devoir, à moi, comme une bonne aïeule, de faire mieux connaître la position du "Pays Laurentien", de remercier M. le directeur, tout aussi chaleureusement qu'il remercie les autres. Autant que tous il a droit à des félicitations et à de la reconnaissance. Au jeune éditeur, il me semble que je puis sans, être jugée mal venue, lui offrir aussi mes félicitations maternelles pour son amour du travail, et lui souhaiter de continuer à marcher sur les traces de ses nobles devanciers dans la carrière qu'il aime et à laquelle il donne tout le meilleur de sa sage jeunesse.

Mais, comme "Le Pays Laurentien" ne pourrait résister longtemps encore dans les mêmes conditions de la première année, il serait désirable que tous les amis de cette revue missent un peu de bonne volonté pour faire de la propagande afin d'augmenter le nombre des abonnés et assurer ainsi la vie et la santé à notre chère revue "LE PAYS LAURENTIEN."

Madame Alfred MALCHELOSSE.

Montréal, 29 novembre 1916.

AVIS IMPORTANT.

Nous considérerons comme abonnés pour 1917 tous ceux de nos abonnés actuels qui, d'ici au 1er janvier prochain, ne nous enverront pas avis du contraire.

Nous prions ceux qui n'ont pas encore fait remise du prix d'abonnement pour 1916, de bien vouloir y penser dans le même délai.

La Rédaction.

TABLE GENERALE DES MATIERES

— du —

“PAYS LAURENTIEN”

PREMIERE ANNEE

A., D. —	Eloges de l'agriculture, par Geo. Bellerive, (Note bibliographique).....	53
AMEAU, CHARLES. —	Mystification.....	241
ANONYME. —	Dans les bois, (poésie).....	273
AUCOIN, DR. ED.-D., —	Acadie et Acadiens,.....	180, 235, 311
AVIS IMPORTANT, —	326
BAKER, W.-A. —	Aux Canadiens-français d'Ontario, (sonnet),... Jeanne d'Arc, (sonnet),..... Monts Laurentiens, (sonnet),..... Pensées d'automne, (sonnet),..... La romance de nos bois, (sonnet),.....	273 170 234 281 203
BEAUREGARD, ALPHONSE. —	Nuit suprême, (poésie),.....	71
BIOGRAPHIE. —	Le jeune docteur Painchaud, 1825-1855,.....	76
Blondel.....	Un curieux manuscrit,.....	265
BOURBEAU-RAINVILLE. —	Le Poète malade, (poésie),..... France aux Soldats, (poésie),.....	29 275
BOURRET, CHARLES. —	La Croix du chemin (idylle),.....	63
CARON, ABBE IVANHOE. —	Le régime féodal en Canada.....	113
CARTIER, SIR GEO.-E. —	Discours lors de la translation des restes de Ludger Duvernay,.....	24
COIGNARD, JEROME. —	En pays laurentien, (croquis, histoire et lé- gendes),..... Notre “chartreuse” canadienne,.....	254 215
COUPAL, MAXIMILIEN. —	Notaire et poète,.....	109
DESCARRIES, ALFRED. —	Debout ! les gueux, (poésie),..... Le retour au village, (poésie),.....	157 259
DESILETS, ALPHONSE. —	Le feu sous la cendre, (poésie),..... Feuilles et rêves, (poésie),..... Jasante-ballade, à Notre Dame, (poésie),.....	169 44 48
DESPRES, ABBE COUILLARD. —	Étude sur la noblesse française,..... Honneur au premier colon,..... La noblesse canadienne,..... La noblesse canadienne a-t-elle émigré après la conquête ?..... La noblesse canadienne et ses détracteurs, ... Situation de la noblesse après la conquête, ...	118 30 148 222 204 301

DEVINETTES, —	56
DOUCET, LS.-JOS. —	Dans le recueillement, (sonnet),.....	45
	La lumière, (sonnet),.....	17
	1916, année de guerre, (poésie),.....	73
	Terre paternelle, (sonnet),.....	126
DUCHARME, G. —	Bibliographie rétrospective. — Rapports des Missions de Québec et des Annales de la Propagation de la foi, pour Montréal,.....	52
	Heriot's History of Canada,.....	81
ECHOS LAURENTIENS. —	Mariage Désilets-Savard,.....	164
ÉCONOMIE DE PAPIER,	299
E. M. É. —	Aumône fleurie à une jeune femme,.....	179
FERLAND ALBERT. —	Cri du poète, (poésie),.....	57
	L'Epluchette, par Régis Roy,.....	168
	Le Mont-Royal dans la lumière de mai (poé- me en prose),.....	160
	Le Pays attend son chantre, (sonnet),.....	3
	La verge d'or, (poésie),.....	221
✓ GAUDET, PLACIDE. —	Les auteurs paternels et maternels de feu M. Napoléon Bourassa,.....	286
GAUTHIER, ESTIENNE. —	J'aurais voulu, (sonnet),.....	50
HEBERT, CASIMIR. —	Croyances et dictons populaires, 51, 156, 159,	167
	Dollard des Ormeaux et le nord de Montréal,	129
	Duvernay, ✓.....	21
	✓ Origines de la Société St-Vincent de Paul en Canada,.....	76
	La prière de Diakos, (poésie),.....	85
	"Une veillée d'autrefois" d'Em.-J. Massicotte,	81
HERIFERT, PIERRE. —	Benjamin Sulte et son œuvre, par Gérard Malchelosse,.....	231
	Bulletin bibliographique, — Les livres de chez nous, 27, 55, 83, 112, 140, 196, 252, 276, 300	
	Le chanoine Laflamme et Fall-River,.....	251
	Deuils laurentiens,.....	275
	Laurentin et laurentien,.....	54
	Nouveaux collaborateurs,.....	54
	Pages de vie. — L'épreuve, (poésie),.....	8
	Paulo majora canamus,.....	78
	"LE PAYS LAURENTIEN",.....	1
	Problèmes laurentiens,.....	267
	Remerciements,.....	310
	Les revues laurentiennes,.....	278
	Saint-Sulpice et nos artistes,.....	131
JEAN DU PETIT RANG. —	Monographies paroissiales. Lettre à un au- teur,.....	16

LACERTE, MME. A.-B. —	Les châtelaines, (saynète), (avec musique) . . .	288
LAROQUE DE ROQUEBRUNE, ROBERT. —	Une amie de Montcalm, Madame de Bau- bassin,	10
LORANGER, THOMAS-J.-J. —	Discours lors de la translation des cendres de Ludger Duvernay,	23
MAGNAN, C.-J. —	Le fondateur de la Société St-Vincent de Paul en Canada,	111
MALCHELOSSE, MME AL- FRED. —	Salut à toi ! (poésie),	2
	A chacun sa part,	325
MALCHELOSSE, GERARD. —	Albert Ferland,	213
	A propos de froid,	147
	W.-A. Baker, C.R.,	243
	Bourbeau Rainville, (notice nécrologique)	274
	L'abbé Azarie Couillard Després,	296
	Antonin Proulx,	308
	Canadiens, parlons français !	106
	Le collège de Rimouski,	156
	Nos cadets zouaves,	242
	Dr. Ed.-D. Aucoin,	178
	Mauvais temps,	139
MARIE-VICTORIN, Frère. —	Croquis jérômiens. Propos de vacances,	260
	Les érables laurentiens. Propos d'un bota- miste,	141
	La flore du pays laurentien,	86
	Les violettes laurentiennes,	135
MENIER, EMILE, —	Evocation, (poésie),	127
	Nocturne, (poésie),	49
MILLER, EMILE. —	Laurentie, Laurentides, laurentin et lauren- tien,	268
PROULX, ANTONIN-E., —	Les jours de feu, (poésie),	285
	Les Laurentides, (poésie),	253
	Pas possible ! (saynète),	197
ROY, REGIS. —	Armoiries canadiennes,	166
	Auguste de Saffray, sieur de Mézy, gouverneur du Canada, 1663-1665,	165
	Le crime du lac St-Louis, (nouvelle),	39
	Le deuxième gouverneur de Montréal. Fran- çois-Marie-Perrot	6
	Dumas à Deschambault,	217
	Pour conserver sa langue,	33
	Pour jouer aux échecs sans échiquier ni pièces, 158	
	Une vache supérieure (poésie),	27

SULTE, BENJAMIN. —	Arpents de neige.....	282
	Automne et printemps de la vie, (poésie),.....	6
	Bibaud,.....	58
	Causerie,.....	68
	La chaîne des Laurentides vue d'Ottawa, (poésie),.....	277
	Le chemin des amoureux, (Ottawa), (poésie),	75
	1760-1763,.....	232
	1789-1815,.....	171
	Le docteur Laterrière,.....	35
	En attendant, (poésie),.....	91
	L'infanterie, (poésie),.....	46
	Montréal en 1808,.....	18
	Les oiseaux, (poésie),.....	130
	Réminiscences littéraires,.....	93
	Le romarin, (poésie),.....	168
	La société de Montréal en 1766,.....	3
	Talent et travail, (poésie),.....	212
	Trois temps de la vie, (poésie),.....	177
TREMBLAY, JULES. —	Epithalame chrétien (sonnet),.....	155
	Musique sous bois, (poésie),.....	164
	Moue printanière, (poésie),.....	139
	Vers l'oasis, (poésie),.....	91
TREMBLAY, REMI. —	Aux voltigeurs, poil-aux-pattes et autres pousse-cailloux,.....	132
	Souvenirs Fallriverains.....	246
UNE REVUE GENEREUSE,	(Le Pays Laurentien),.....	220
VASARI. —	L'exposition de O. Leduc à la bibliothèque Saint-Sulpice,.....	131

ILLUSTRATIONS ET PORTRAITS

Aucoin, Dr. Ed.-D. (portrait).....	178
Baker, W.-A. (portrait).....	243
Carte de la "Laurentie".....	270
Couillard Després, abbé A., (portrait),.....	296
Ferland, Albert, (portrait).....	213
Lacerte, Mde A.-B. (portrait).....	288
Nos Cadets Zouaves.....	142
Prôux, A.-E. (portrait).....	308
Violette du Canada (la) (Louis Préfontaine).....	128